

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme Zélie Guerra, qui ouvre la séance à 20h15 dans la salle communale de Céligny, en accueillant les invités du jour : le bureau d'architecte BUNQ, CEDRE Immobilier, Privalia et la Régie Rosset.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Zélie Guerra, présidente Céline StMart
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Christian Tripod, vice-président

Excusés :

Madame	Rüfenacht Solveig
Messieurs	Pipoz Alain Schütz David

Nouveaux Conseillers municipaux dès le 7 février 2023 :

Présents :

Madame	Grushunova Tatiana
Messieurs	Gradassi Paolo Laugeri Pierre

.....
Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

Excusé : -
.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Assermentation de Mme Tatiana Grushunova, M. Paolo Gradassi et M. Pierre Laugeri devant Mme la Présidente**
2. **Nomination des nouveaux membres aux Commissions**
3. **Approbation du PV de la séance de CM du 17 janvier 2023**
4. **Invités : Bunq, présentation avant-projet Grands-Chênes II.**
5. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**

- 5.1 Rapports d'activités des Commissions de l'année 2022
- 5.2 Utilisation de CMNet et accès aux documents

6. Communications du Maire et des Adjoint

- 6.1. Festival Antigél
- 6.2. Communication au sujet des panneaux routiers
- 6.3. Environnement – Ethore – Eco21 – Romande énergie
- 6.4. Rapport administratif et financier 2021

7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- 7.1. Résolution pour le maintien d'une Cie communale de sapeurs-pompiers
- 7.2. Motion pour un service de lutte contre les sinistres efficace à long terme

8. Propositions individuelles et questions

.....

1. Assermentation de Mme Tatiana Grushunova, M. Paolo Gradassi et M. Pierre Laugeri devant Mme la Présidente

Mme Zélie Guerra, Présidente du Conseil municipal, lit le serment :

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet de divulguer ».*

A l'appel de leurs noms, à tour de rôle, les trois nouveaux Conseillers municipaux : Tatiana Grushunova, Paolo Gradassi et Pierre Laugeri se tiennent debout, lèvent la main droite et disent « Je le promets ou je le jure ».

Il est pris acte de leur serment.

2. Nomination des nouveaux membres aux Commissions

Par 9 oui et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents, les places laissées vacantes par les Conseillers municipaux démissionnaires sont repourvues comme suit :

Tatiana Grushunova reprend les postes de Catherine Sermet aux Commissions Culture et Loisirs et Routes et Parkings.

Paolo Gradassi reprend les postes de Stéphanie Zuppinger aux Commissions Environnement, Bâtiments et Sociale.

Pierre Laugeri reprend les postes de Mélanie Baudet aux Commissions Bâtiments, Environnement et Routes et Parkings.

3. Approbation du PV de la séance de CM du 17 janvier 2023

Le PV du 17 janvier 2023 est accepté par 7 oui et 2 abstentions et sa rédactrice, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour son travail.

4. Invités : Bunq présentation avant-projet Grands-Chênes II.

V. Hornung présente les invités de la soirée et leur souhaite la bienvenue. Il s'agit de MM. Lecoultre et Aymon du bureau d'architecte BUNQ SA, de l'assistant maître d'ouvrage CEDRE Immobilier Sàrl, M. Cédric Zurn, Privalia Immobilier SA, M. Ortiz et Mme Vetsch de la Régie Rosset.

La parole est donnée au bureau BUNQ SA, c'est eux qui avaient gagné le concours d'architecte en 2012, prélude à la construction des Grands-Chênes I. M. Lecoultre relate l'historique de ce quartier à l'aide de projection du plan PLQ et photos de l'étape I, comprenant 52 logements et 2 surfaces commerciales, terminée en 2016. Un chauffage à distance a également été installé pour le quartier et les immeubles proches.

Depuis 4 mois, le groupe de pilotage mentionné ci-dessus et la mairie planche sur la pré-étude du projet Grands-Chênes II. Les Services de l'Etat ont été approché. Un bilan de la première étape a été réalisé en vue d'adapter la deuxième étape, les volumes ont été retravaillé pour aboutir à un avant-projet de 3 bâtiments identiques pour 45 appartements de 3, 4 et 5 pièces.

La parole est donnée à M. Ortiz pour une projection financière.

L'étape I a coûté 29.3 millions de francs. Pour ce qui est de l'étape II, l'estimation est de 27.5 à 30 millions pour une surface de plancher similaire à l'étape I. Etant donné la situation en zone de développement, les contraintes et contrôles sur les coûts et les rendements de la part du Canton sont relativement importants.

Le planning intentionnel de 45 mois se présente comme suit :

- Vote du crédit d'étude à la mi-mars 2023
- Dépôt de l'autorisation de construire en 2023
- Durée estimée de la procédure d'obtention du préavis 12 mois
- Vote du crédit d'investissement en 2024
- Octobre 2024 démarrage du chantier
- Livraison estimée des appartements octobre 2026

Z. Guerra, présidente du CM, remercie les intervenants pour leurs présentations et ouvre la séance de question. Elle rappelle que le public n'est pas autorisé à prendre la parole.

Ch. Tripod remercie pour la présentation très claire et demande si le HPE des immeubles a déjà été défini.

M. Lecoultre répond que celui-ci sera maximum, comme pour la première étape.

Ch. Tripod demande à quel moment sera présenté le calcul de rentabilité.

M. Zurn estime que ce calcul doit être affiné avec l'ingénieur et ne sera pas disponible avant l'étape du crédit d'étude. Il ajoute que la rentabilité sera cadrée par l'Office du logement.

Ch. Tripod suggère d'obtenir ces chiffres assez rapidement.

J.-J. Nussbaumer s'inquiète de ce qui va changer, en regard des malfaçons de la première étape, les architectes étant les mêmes.

M. Lecoultre se félicite que les délais et le budget ont été tenus lors de la première étape. Ils sont architectes et non pas entrepreneurs, ils ont travaillé avec des entreprises de la région et ont appris de la première étape. Un architecte va suivre les travaux. Tous les bâtiments sont des prototypes et l'on n'est jamais à l'abris de problèmes techniques. Cependant, toutes les précautions seront prises avec notamment l'intervention d'un ingénieur en chauffage.

V. Hornung ajoute que les architectes ne peuvent pas être tenus responsables si les ouvriers de l'entreprise de menuiserie n'ont pas suivi les schémas de montage prévus. C'est ce qui s'est produit lors de la phase I, les problèmes avec les panneaux en bois sont partiellement réglés et le seront totalement cette année. Pour ce qui est du chauffage, les immeubles de la Fondation communale sont connectés au CAD ainsi que les immeubles 46 – 48 route des Coudres. Effectivement, le type de chauffage écologique choisi est plus délicat à régler que le chauffage au mazout, il y a peut-être aussi un problème avec la sous-station, le chauffage doit être suivi. D'autre part, la Fondation communale va prochainement réduire sa consommation en effectuant de gros travaux de rénovation et d'isolation, ce qui devrait permettre au chauffage à distance d'être suffisant pour les nouveaux bâtiments. Selon lui, 95 % des habitants des Grands-Chênes semble satisfait dans ces immeubles.

N. Meda demande si un parking est imposé par le PLQ et quel sera le coût du parking ?

G. Aymon répond qu'il y a deux paramètres : un pour les voitures et un pour les deux roues. Pour l'étape II les règles sont nouvelles : il conviendra de prévoir un volume identique pour les deux roues que pour les voitures. Les volumes devraient être les mêmes que pour l'étape I : 55 à 58 places, probablement en sous-sol.

N. Meda souhaite savoir si ces places doivent se trouver sur site ou un autre emplacement serait possible ?

G. Aymon explique que s'il est prouvé que le parking des Grands-Chênes I est sous-utilisé, l'Office des transports est ouvert à réduire le nombre de places de l'étape II. Il est cependant impératif que le parking délocalisé prévu soit en fonction au moment de la mise à disposition des appartements. Ce qui, au niveau planning, rend compliqué le fait de faire correspondre un projet annexe.

Y. Berney s'inquiète des futures incidences des nouvelles habitations sur l'école, les transports, la logistique, le social et la gestion des déchets. La Commune est-elle en mesure d'absorber ces 45 logements ?

V. Hornung informe que pour l'école les calculs démontrent que la Commune est en mesure d'intégrer les potentiels nouveaux élèves, pour la déchetterie les projets sont en cours. Les postes seront listés afin de ne rien oublier.

H. Louvrier, adjoint, ajoute que la Commune va accompagner cette évolution au fur et à mesure, il n'est pas possible de tout prévoir à l'avance.

Z. Guerra émet le souhait que la nouvelle place publique soit plus chaleureuse que l'actuelle.

C. Lecoultre se souvient de la tente sur la place des Grands-Chênes lors de fêtes très chaleureuses mais ce point sera discuté avec le maître d'ouvrage.

C. StMart demande si une place de jeux est prévue.

V. Hornung répond que la volonté est là mais que la mairie n'en est qu'aux prémices du projet

C. STMart demande ce qu'il en est des commerces.

M. Ortiz répond que l'étude est en cours. Si une volonté communale existe, il faudra définir quel commerce ? Pour le moment, la tendance est plutôt aux logements, mais les équipements publics et les commerces sont possibles.

M. Zurn complète que pour le moment, il n'y a pas d'activité prévue sur les rez-de-chaussée, pas de commerce, mais un petit élément central à déterminer, comme un espace multi-activités.

Y. Berney souhaite savoir si l'impact du trafic routier sur la route des Coudres a été étudié. Il estime à 60 le nombre de véhicules supplémentaires ! Selon lui, la route des Coudres n'est pas adaptée.

M. Zurn répond que les ratios de places de parking ont baissé par rapport à il y a 10 ans. Moins de places de stationnement pour les voitures mais plus pour les deux roues.

Y. Berney n'est pas convaincu, il craint le sous-dimensionnement des places de parking et évoque le manque de place de stationnement de la commune.

Ch. Tripod de son côté signale la situation particulière de notre commune, le plan de mobilité genevois est prévu pour la région urbaine de Genève.

M. Zurn confirme que l'Etat tient compte de la spécificité des immeubles, en ville il est prévu 1 place pour 2 logements, si le tram passe devant le quartier le ratio est baissé.

5. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

5.1. Rapports d'activités des Commissions de l'année 2022

Les présidents des Commissions sont priés de remettre leur rapport d'activité 2022 avant fin mars au secrétariat communal.

5.2. Utilisation de CMNet et accès aux documents

P.A. Aubert a constaté des problèmes de transmission de documents aux membres du Conseil municipal. Il est important que tous puissent consulter les documents. Il souhaite trouver le meilleur moyen pour que tous accèdent aux documents. Il propose une séance d'information sous la supervision d'un juriste, pour présenter aux nouveaux et aussi aux anciens qui le souhaitent, les finances communales et les sujets en cours. Des informations suivront.

6. Communications du Maire et des Adjoints

6.1. Festival Antigél

H. Louvrier présente le festival Antigél qui existe depuis 13 ans. Les organisateurs ont prévu de présenter un projet culturel autour de Céligny. La période des vacances scolaires a été choisie pour disposer librement de la salle communale pour les répétitions. Plusieurs articles ont paru dans la presse et les médias. Il encourage tout le monde à participer pour la billetterie il convient de consulter leur site. Le Festival organise trois « Made In » dont le nôtre.

6.2. Communication au sujet des panneaux routiers

S. Chassot Leiglon présente les slides des nouvelles entrées du village. La pose des panneaux a eu lieu le 2 février 2023. Le principe des nouveaux panneaux est qu'ils se situent au niveau des premiers bâtiments continus et à la hauteur d'un trottoir existant.

6.3. Environnement – Ethore – Eco21 – Romande énergie

V. Hornung explique que de nombreux sujets ont été traités au niveau environnemental par l'Exécutif : un mandat a été donné à la société Ethore pour l'établissement d'un plan en vue d'atteindre les objectifs 2030, mise en place d'une ODD, organisation d'un forum citoyen, mise en place d'un comité de pilotage (participation espérée de deux CM et un membre de la société civile) mise en place d'une communication pro-active pour le développement durable. Il estime que la Commune a un devoir d'exemplarité.

S. Chassot Leiglon ajoute que des discussions sont en cours en rapport avec ECO21, un contrat a été signé fin 2022. Les premières prestations seront activées dans le courant du premier semestre 2023 :

- visites sur demande aux locataires des Grands-Chênes, de la Fondation communale et du 62 route des Coudres, pour l'optimisation de l'utilisation de l'énergie.
- visites sur demande aux propriétaires de villas (potentiels de 65 villas, 15 déjà faites sur initiatives personnelles).
- analyse des parkings Grands-Chênes et Fondation pour optimiser l'éclairage (fort potentiel d'économie)
- optimisation de nos flux de déchets, récupération et tri.
- nouvelle plate-forme C-BAT permettant le réemploi des matériaux de construction et des fournitures de chantiers.
- la Commune a reçu le label ECO21 et les félicitations des SIG pour les réalisations et projets communaux

V. Hornung ajoute qu'une collaboration est prévue avec Romande énergie pour marteler les messages de bonne gestion de l'énergie et d'économies potentielles

6.4. Rapport administratif et financier 2021

Le Compte-rendu administratif et financier 2021 de la Commune a été distribué aux Conseillers municipaux en début de séance.

7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

7.1. Résolution pour le maintien d'une Cie communale de sapeurs-pompiers.

Z. Guerra demande à une des personnes à l'origine de cette motion de la présenter rapidement.

Ch. Tripod rappelle que c'est à la suite du rapport de la Commission des bâtiments et comme le secrétaire général l'a également rappelé, le CM doit suivre les procédures. Le projet de résolution porte sur le maintien d'une Compagnie de Sapeurs-pompiers communale.

Y. Berney souhaite savoir si l'acceptation de cette résolution engendre le maintien de la compagnie quoi qu'il arrive, sans condition.

Ch. Tripod répond que les conditions et stratégies seront reprise par la motion qui va suivre.

Z. Guerra propose à Ch. Tripod de lire la résolution et ensuite de passer au vote :

Projet de résolution du 29 janvier 2023 de Mme et MM. Anne-Sophie Fillistorf, Alain Pipoz, David Schütz et Christian Tripod, intitulée « Pour le maintien d'une compagnie communale de sapeurs-pompiers ».

Considérant :

- que la Compagnie des sapeurs-pompiers de Céligny (CP19) assure un rôle important pour notre Commune, tant sur la sécurité de proximité qu'elle offre en cas de sinistres que sur son implication dans la vie communale, historiquement et aujourd'hui.
- que, selon la loi genevoise qui définit les obligations légales à ce sujet, dans la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP - F 4 05) et son règlement d'application (LPSSP - F 4 05 01), la lutte contre les sinistres incombe à la Commune, ainsi que la responsabilité de définir comment mettre en place ce service,
- que le Conseil municipal, dans le cadre de la précédente législature et à la demande de l'Exécutif, avait voté pour le maintien de la Compagnie communale ;
- que dans le cadre de son mandat d'analyse du nouveau projet de bâtiment Caserne Pompiers et Voirie, proposé par l'Exécutif au Conseil municipal, la Commission des bâtiments a relevé que ce projet a suscité de nombreuses questions de la part du Conseil municipal actuel, dont celle de conforter la nécessité et la pérennité à long terme d'une compagnie communale de sapeurs-pompiers ;
- que la Commission des bâtiments a analysé ce point en détail et a abouti, dans son rapport intermédiaire du 3 octobre 2022, à plusieurs conclusions, demandes et recommandations à l'attention du Conseil municipal et de l'Exécutif ;
- qu'une de ces recommandations à l'attention du Conseil municipal est de confirmer le maintien de la Compagnie communale ;
- qu'afin de pouvoir continuer correctement son mandat d'analyse, la Commission des bâtiments a besoin de décisions ;

Les membres de la Commission des bâtiments demande au Conseil municipal de confirmer le maintien de la Compagnie de sapeurs-pompiers de Céligny.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 7 oui, 0 non et 2 abstentions, d'approuver la résolution.

7.2. Motion pour un service de lutte contre les sinistres efficace à long terme

Ch. Tripod explique le but de cette motion : la Commission des bâtiments a donné des recommandations afin de pérenniser le bon fonctionnement de la compagnie, de clarifier ce qu'il adviendrait en cas de défaut d'équipement. Il s'agit de mettre en place une stratégie de recrutement, solliciter une aide financière vu notre spécificité géographique. Nous ne sommes pas membre d'un regroupement, il est souhaitable de demander l'avis d'un expert spécialisé indépendant et faire un retour à l'intention du CM.

Z. Guerra remercie Ch. Tripod et ouvre la discussion.

J.-J. Nussbaumer demande si l'idée est de tout faire pour faire perdurer la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Ch. Tripod c'est bien le but et d'être pro-actif sur l'évolution des besoins, tant que faire se peut, et demander l'aide d'experts.

N. Meda rappelle que la motion demande une réponse de l'Exécutif dans les 3 mois, il pense que c'est difficile d'avoir toutes ces réponses en 3 mois.

Après 3 mois, il est possible de prolonger encore une fois de 3 mois.

Z. Guerra propose de lire le projet de motion et de passer au vote :

Projet de motion du 29 janvier 2023 de Mme et MM. Anne-Sophie Filistorf, Alain Pipoz, David Schütz et Christian Tripod, intitulé « *Pour un service de lutte contre les sinistres efficace à long terme* ».

Considérant :

- que la Compagnie des sapeurs-pompiers de Céligny (CP19) assure un rôle important pour notre Commune, tant sur la sécurité de proximité qu'elle offre en cas de sinistres que sur son implication dans la vie communale, historiquement et aujourd'hui.
- que, selon la loi genevoise qui définit les obligations légales à ce sujet, dans la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP - F 4 05) et son règlement d'application (LPSSP - F 4 05 01), la lutte contre les sinistres incombe à la Commune, ainsi que la responsabilité de définir comment mettre en place ce service,
- que le Conseil municipal, dans le cadre de la précédente législature et dans l'actuelle, a voté pour le maintien de la Compagnie communale ;
- que dans le cadre de son mandat d'analyse du nouveau projet de bâtiment Caserne Pompiers et Voirie, proposé par l'Exécutif au Conseil municipal, la Commission des bâtiments a relevé notamment :
- que Céligny est la seule commune de Genève et de la région vaudoise à ne pas faire partie d'un groupement intercommunal, au vu de sa spécificité géographique et administrative d'enclave genevoise entourée de terres vaudoises,
- que les groupements genevois (SIS) et vaudois (SDIS) ont été créés pour trouver des synergies et faire face aux exigences toujours plus importantes en matière d'interventions, d'équipements, d'effectifs et de formation,
- que la demande de nouveaux locaux ou matériel de la part de la Compagnie provient notamment de ces exigences, et qu'elles vont très vraisemblablement continuer à augmenter dans le temps,
- que la Convention établie le 1er janvier 2020 entre les Cantons de Vaud et de Genève, relative aux

interventions des sapeurs-pompiers dans les zones limitrophes des deux cantons, définit essentiellement les dispositions relatives à Céligny, notamment en termes opérationnels et financiers entre le SDIS Nyon-Dôle et les sapeurs-pompiers de Céligny,

- que selon le type d'intervention, Céligny dépend donc de renforts du Canton de Vaud, et plus spécifiquement du groupement SDIS Nyon-Dôle, ce pour quoi elle leur est très reconnaissante.
- qu'elle ne peut toutefois pas prendre part aux décisions et à l'évolution de ce groupement dans le temps, car n'appartenant pas formellement à ce dernier (contrairement à l'implication active de notre Commune dans d'autres entités de la région).
- que la convention susmentionnée est valable jusqu'au 31 décembre 2025 et est renouvelable tacitement de deux ans en deux ans, sauf dénonciation notifiée par une des parties 12 mois avant l'échéance, et que ses annexes peuvent être modifiées le cas échéant en tout temps conjointement par les autorités en charge (OCPPAM et ECA), d'entente avec les partenaires et services cantonaux concernés.
- qu'en conséquence de ce qui précède, la Commission des bâtiments a abouti, dans son rapport intermédiaire du 3 octobre 2022, à plusieurs conclusions, demandes et recommandations à l'attention de l'Exécutif ;
- qu'afin de pouvoir continuer correctement son mandat d'analyse, la Commission des bâtiments a besoin de décisions ;
Le Conseil municipal invite l'Exécutif à :
- Mettre en place une stratégie pro-active permettant de planifier et conforter régulièrement, avec la Compagnie communale et tous les acteurs concernés (États de Genève et Vaud, groupements intercommunaux, etc.), l'évolution des besoins, des effectifs, des délégations et renforts nécessaires, afin de garantir, le bon fonctionnement d'un service de défense incendie dans le temps.
- A ce propos, clarifier formellement avec l'ensemble des autorités en charge (OCPPAM et ECA) voire des acteurs concernés (CP19, SDIS, SIS), ce qu'il adviendrait en cas de « défaut » de notre Compagnie (Effectif et/ou proximité insuffisants, défaut d'équipement ou de formation, coûts d'exploitation ou d'investissement disproportionnés, etc.).
- A ce propos, mettre notamment en place une stratégie de recrutement et de formation de sapeurs-pompiers, conjointement avec la Compagnie et les autorités de tutelles, en l'accompagnant d'un budget.
- Approcher les autorités cantonales (États, ACG, etc.) voire fédérales pour savoir si la Commune, au vu de sa spécificité d'enclave, pourrait bénéficier d'une aide particulière (intégration d'un groupement hors Canton, aide financière, etc.)
- Pour le suivi des points ci-dessus, se faire accompagner par un expert spécialiste indépendant à mandater. (La Commission des bâtiments a fait une suggestion dans son rapport).
- Faire en retour, à l'attention du Conseil municipal, un rapport écrit détaillant ces démarches et leurs conclusions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 8 oui, 0 non et 1 abstention, d'approuver le projet de motion.

8. Propositions individuelles et questions

C. StMart s'interroge sur la position du panneau 40km/h dans le virage au début de la route de Founex et des panneaux « commerces » de la route des Coudres, mal positionnés selon elle.

S. Chassot Leiglon explique que l'Office cantonal des transports a fait le tour des panneaux routiers pour vérifier la conformité de leurs positions au sens de la loi.

Pour ce qui est du panneau des commerces il a été installé pour enlever les panneaux qui se trouvaient sur les trottoirs. S. Chassot Leiglon aimerait ajouter les logos des commerces.

C. StMart demande si des radars seront installés par la police, car les automobilistes ne respectent pas le 30 km/h. de la route des Coudres.

S. Chassot Leiglon précise que la Mairie doit faire ses propres mesures avant que la police ne pose un radar.

Pour ce qui concerne les économies d'énergie, C. StMart propose d'installer des compteurs dans les appartements pour sensibiliser les locataires car ceux qui fournissent des efforts d'économie paient pour tous ceux qui ne font pas attention.

Ch. Tripod informe que dans le cadre du projet de rénovation des immeubles de la Fondation communale c'est prévu, installer des compteurs deviendra une obligation afin que le locataire adapte sa consommation.

S. Chassot Leiglon précise que les appartements des Grands-Chênes ont déjà des compteurs d'eau.

P. Laugeri annonce qu'il a lu les procès-verbaux des dernières séances de CM pour s'informer. En relation avec ce qui avait été demandé dans une séance de CM de l'an dernier, il précise qu'il laisse le portail de sa propriété ouvert pour laisser passer les promeneurs. Il s'inquiète car les gens sortent de chez lui avec poussettes et vélos et les voitures circulent à grande vitesse sur la route de Founex. D'autre part, il souhaite savoir s'il est possible de demander au propriétaire de la forêt voisine attenante d'entretenir leur bien.

S. Chassot Leiglon répond que la Commune ne peut pas obliger mais informer.

A.-S. Fillistorf demande si le 39-41 route de Céligny appartient à la Fondation communale et sera visité par les SIG dans le cadre du programme ECO21.

S. Chassot Leiglon précise qu'il faut au moins 20 appartements au même endroit pour entrer dans les critères des SIG.

J.-J. Nussbaumer informe que les membres de la Commission « Aide à l'étranger » souhaite aider la Turquie et la Syrie à la suite des récents tremblements de terre, par un don de CHF 1'000.- à la Chaîne du Bonheur et CHF 1'000.- à Terre des Hommes. A la demande de P.A. Aubert, il va envoyer un mail dans ce sens au secrétariat communal.

J.-J. Nussbaumer relève le mauvais entretien du trottoir du chemin du Port.

J.-J. Nussbaumer s'insurge contre la lenteur de certain à répondre à un doodle, il ne trouve pas normal d'attendre 10 jours pour avoir la confirmation d'une date. Il estime que chacun doit faire un effort.

Z. Guerra annonce qu'elle indiquera un délai de réponse pour la prochaine fois.

La présidente lève la séance à 22h15.

Zélie Guerra
Présidente du Conseil municipal



Heidi Schütz
Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale